

FORMULAIRE COLLECTIVITE

(Scolaire, petite enfance, institutions, associations)

Création

Renouvellement

Le réseau Tilt accorde la possibilité aux professionnels d'emprunter gratuitement des documents appartenant à la Communauté d'Agglomération de Haguenau. **Cette carte est nominative et valable un an.**

L'emprunt sera de **30 documents simultanément pour une durée de 28 jours prolongeable sur demande.** Une exclusion juridique de prêt aux collectivités touche les documents audiovisuels et numériques.

La structure (où organisme de rattachement) :

Adresse :

Téléphone : Adresse électronique :

Titulaire de la carte : Mme, M. :

Fonction :

Adresse personnelle :

Téléphone personnel :

Courriel :

Vos données personnelles sont protégées et utilisées exclusivement pour l'envoi d'informations relatives à vos emprunts. Vos données ne sont ni vendues, ni partagées.

Le réseau TILT s'engage à :

- autoriser le prêt de documents gratuitement aux collectivités, sans restriction géographique
- conseiller et donner toute information nécessaire au choix des documents.

Le titulaire de la carte s'engage à :

- Respecter les règles de prêt en cours dans le réseau TILT.
 - Restituer l'ensemble des documents en bon état,
 - Respecter les dates de retour, tout retard génère des courriers de rappel.
 - En cas de perte, de détérioration, de vol d'un document, celui-ci sera remplacé à l'identique ou facturé selon un tarif forfaitaire par types de documents, voté annuellement par le Conseil Communautaire.
- Faire un usage strictement professionnel des documents empruntés au sein du réseau.
- Signaler tout changement concernant ses coordonnées personnelles, son service ou établissement de rattachement.

A, le

Cachet de la structure :

Signature du titulaire de la carte :